

ABONNEMENT.

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 9

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MAROHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
Réclames, — — — — — 30
Faits divers, — — — — — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues si elles ne sont payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAPITTE et Cie,
Place de la Bourse, 33.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Septembre 1879.

L'ÉLECTION DE BORDEAUX.

Voici les résultats du scrutin :

Inscrits : 24,149 | Votants : 7,399.

MM. Blanqui	3,929 voix
Achard	1,452
Métadier	1,374
Bulletins nuls	244

Il y a ballottage.

Il semble que les conservateurs soient en vahis par un découragement dont les hommes d'action ne peuvent triompher.

Voyez ce qui se passe à Bordeaux :

Dans la première circonscription, il y a 24,000 électeurs inscrits ;

Au 20 avril, 12,000 de ces électeurs prenaient part au scrutin ;

Avant-hier, il n'y avait plus que 7,000 et quelques votants ;

3,000 abstentions de plus au bout de quatre mois ;

Cette fois, ce sont les républicains conservateurs qui se découragent.

M. Lavertujon n'a pas osé se représenter, et la plus grande partie des électeurs qui lui avaient donné leurs voix sont restés chez eux.

Trois candidats étaient en présence, trois radicaux : Blanqui, Achard, Métadier.

C'est le plus radical, le plus excentrique, le plus incompréhensible des trois qui est arrivé premier.

Cela devait être.

Quand la fièvre radicale tient le peuple, elle arrive promptement à l'état aigu.

Il y a ballottage ; mais comme s'il n'y avait pas ballottage.

Blanqui a réuni plus de la moitié des suffrages exprimés.

Il a, largement, la majorité absolue.

Pour le second tour de scrutin, il n'est pas nécessaire que les deux concurrents se désistent en sa faveur.

Les conditions d'arrivée restent les mêmes, il est vainqueur.

Nous ne savons pas si le gouvernement, ayant abandonné la lutte dimanche, essaiera, dans quinze jours, de disputer la victoire au vieux révolutionnaire qu'il n'a pas voulu amnistier.

Si le combat recommence sur ce terrain nouveau — et nous doutons que le gouvernement ait le courage d'entrer en lice, — il est évident que le candidat officiel sera battu.

Achard et Métadier s'empresseront de se désister.

Résultat :

Au moins 7,000 voix pour Blanqui.

Au 20 avril, le prisonnier de Clairvaux ne fut-il pas élu par 6,796 voix !

Comme disent les journaux rouges, les adversaires opportunistes de l'amnistie nourriraient de bien grandes illusions s'ils se figuraient que la lutte se terminera selon leurs vœux.

Il n'est pas encore temps de faire des hypothèses au sujet de la décision que prendra la Chambre.

Nous accordons au gouvernement les quinze jours réglementaires.

Mais, devant de pareils résultats, considérant que dans un collège électoral plus

des deux tiers des électeurs inscrits ne remplissent pas leur devoir, ne sommes-nous pas autorisés à dire :

Si les conservateurs voulaient, les choses se passeraient autrement.

Oui, il y a dans la première circonscription de Bordeaux 42,000 conservateurs qui pourraient triompher des 7,000 voix que va avoir Blanqui et de celles que peut recueillir le candidat officiel qui se cache.

Maintenant que les républicains se divisent, n'est-ce pas, pour les conservateurs, le moment de réunir toutes leurs forces ? Et faut-il, par des dissentiments de forme, laisser aller la France à la dérive ?

Si les républicains commettent sottises sur sottises, les conservateurs sont bien coupables !

Leur indifférence est un véritable suicide.

Bulletin politique.

L'ardeur des ennemis de la liberté d'enseignement prend le caractère d'une sorte de délire fiévreux. Le terrain de la lutte semble brûler leurs pieds ; ils ne tiennent plus en place ; on n'a jamais vu des hommes plus agités. Le mécompte que leur réservent les conseils généraux achève de les irriter. Ils nous ont cent fois répété que l'immense majorité de la France acclamait les lois Ferry ; le soufflet que leur donne la majorité de la représentation départementale leur est infiniment désagréable. Dans leur dépit, ils regrettent d'avoir laissé trainer en longueur la discussion de ces projets de loi, et se reprochent de ne pas avoir lestement escamoté le vote dans les deux Chambres, mais nous croyons qu'il leur eût été difficile d'opérer plus promptement ; il y a une certaine pudeur dont on ne s'affranchit pas toujours malgré la volonté de mal faire.

Il faut pourtant que ces audacieux revendicateurs du monopole puissent se prévaloir d'une adhésion quelconque dans le pays. Que demandent-ils à leurs sénateurs et à leurs députés ? Une campagne de vacances dans tous les cantons, une prédication en faveur des idées de M. le ministre de l'instruction publique. Les membres des deux Chambres allant de village en village entre-tendraient les petits cultivateurs et les petits boutiquiers de la nécessité de fermer les collèges catholiques dans l'intérêt du progrès, et d'accepter toute concurrence pour le plus grand bien des études. Ils ne manqueraient pas de parler des Jésuites « ennemis du peuple et des lumières. » Lorsqu'un certain nombre de villageois les aurait applaudis, ils annonceraient dans leurs journaux que la France est avec eux. Cependant il leur resterait toujours l'important souvenir des dix-huit cent mille pétitionnaires catholiques et de l'hostilité du plus grand nombre des conseils généraux.

Les défenseurs de cette entreprise odieuse affectent, malgré leurs déboires, des airs de confiance et de sécurité, mais ils laissent voir leur crainte d'être battus au Sénat. L'appréhension de cet échec éclate dans les machinations qui les occupent d'heure en heure. Leur naturel tyrannique les pousse au mépris des lois ; ils rêvent en ce moment de changer par de simples arrêtés ministériels la législation de 1850 ; ils usurperaient par des mesures de bon plaisir ce que leur refuserait le pouvoir législatif. Déjà ils ont fait décider par un conseil d'Etat composé à leur convenance que, pour la nomination

des auditeurs de seconde classe, les diplômes obtenus devant les facultés de l'Etat auraient seuls de la valeur. C'est une violation de la loi de 1875. Maintenant ces détracteurs de la liberté veulent aller plus loin.

On se rappelle le rôle joué par le certificat d'études au temps du monopole universitaire ; il ne suffisait pas de savoir, il fallait avoir appris dans un établissement de l'Université. On s'occupait de la provenance avant de s'occuper de la science. On faisait bon marché des idées de liberté et d'égalité. Le certificat d'études, déjà condamné dans des projets de loi sur la liberté d'enseignement, fut aboli en 1850. M. le ministre de l'instruction publique pense obtenir de ses collègues de la marine et de la guerre qu'ils exigent des candidats à leurs écoles un certificat d'études dans les collèges de l'Etat. Ce serait le renversement de la loi de 1850 lorsqu'elle est encore en pleine vigueur. L'abolition du certificat d'études est de l'essence même de la liberté d'enseignement. Soutenir que les ministres auraient le droit de le rétablir par mesure administrative, quelle monstrueuse aberration ! Les partisans de ces desseins savent bien qu'ils n'en ont pas le droit ; ils songent à ces violations brutales parce qu'ils ne reconnaissent aucune limite à leur pouvoir, parce que la règle n'est pas faite par eux, et que le besoin d'opprimer fait le fond de leur domination tracassière et envahissante. Ils ne craignent pas d'avouer qu'ils cherchent tous les moyens d'empêcher que les collèges libres soutiennent la concurrence. Si, comme nous l'espérons, l'article 7 est repoussé par le Sénat, nos ennemis se creuseront la cervelle pour arriver à leur but malgré la loi.

Jamais, dans ces grandes questions de la liberté d'enseignement, on ne vit apparaître à ce point les passions basses ; jamais les droits de l'intelligence humaine ne furent aussi effrontément méprisés. La République aura cette nouvelle gloire à enregistrer à son compte. Ce n'était pas assez pour elle d'abaïsser et de pervertir, ni de frapper de déchéance la nation française, il lui a convenu de jeter dans le pays un trouble profond et de créer l'agitation universelle pour rétablir un système d'oppression renversé depuis trente ans ! Elle en est venue à ne plus laisser la liberté des opinions à ceux qui passaient pour ses amis. Un réseau d'intolérance et de délation s'étend sur la France. Un vote en faveur de la liberté est dénoncé comme un délit. Il y a partout un air de tyrannie qui nous avertit que nous touchons à la vraie République. (Union.)

Chronique générale.

Les amnisties ont quitté Port-Vendres hier soir à trois heures.

Une grande partie arriveront aujourd'hui à 6 heures du soir à Paris, en gare d'Orléans.

Personne n'est admis à bord du Var.

Il n'y a pas plus de quatre-vingts « Parisiens ».

Les condamnés de droit commun ont été immédiatement enfermés dans les wagons du service des prisons, qui les attendaient en gare depuis huit jours.

Le navire, au sortir du canal de Suez, avait pris par de grandes brises d'ouest, et, par suite de l'énorme masse qu'il présentait au vent, s'était trouvé considérablement re-

tardé dans sa marche, malgré la puissance de sa machine (600 chevaux).

Malgré les précautions prises, plusieurs manifestations avaient été organisées.

Sur le quai on avait disposé des tables couvertes de vin, bouillon et viande.

La Marseillaise raille ainsi M. Gambetta et ses commis du ministère :

« Les journaux de l'opportunisme, avec un ensemble touchant, adressent aux amnisties de la Commune qui débarquent à Port-Vendres quelques avis généraux.

« Ne faites pas de bruit, disent-ils ; ne parlez pas, ne bougez pas, soyez bien sages ».

« Il paraît que les amnisties n'ont droit qu'au mutisme ; ils doivent être sans voix, comme des carpes ; il faut qu'ils passent le reste de leur vie dans l'attitude réservée du dieu du silence, Harpocrate, un doigt sur la bouche et la bouche close.

« Si on laissait faire les opportunistes, — qui ont, du reste, tant que cela était possible, abandonné les hommes de la Commune aux garde-chiourmes de la Nouvelle-Calédonie, aux geôliers de prison, aux tristesses de l'exil, — ils métreraient, croyons-nous, les amnisties dans la situation des saucissons chez le charcutier. Et je n'ai pas besoin de dire que les saucissons, ficelés par le bas, ficelés par le haut, ne jouissent pas tout à fait de leur liberté d'action !

« Vraiment les opportunistes sont délicieux.

« Ils veulent que des malheureux qu'on a tenus pendant huit années hors l'humanité fassent maintenant risette à leurs prospecteurs et ne racontent pas leurs souffrances.

« Opportunistes, mes amis, vous conseillez le silence aux amnisties, c'est parfait ; — mais craignez que les amnisties ne vous répondent :

« — Gardez vos prudents avis. En fait de conseils, nous avons déjà eu vos conseils de guerre ; — c'est suffisant. »

Voici ce que le Figaro a répondu à l'un des journaux qui ont démenti la « conversation du prince Napoléon » :

« En bonne conscience, puisque le prince Napoléon répète partout (publiquement, entendons-nous) qu'il n'est nullement un prétendant et qu'il ne veut en rien gêner ni contrarier la République, nous ne pouvons admettre un seul instant qu'un journal impérialiste ait mission de parler en son nom pour démentir uniquement certains détails de programme gouvernemental impérialiste. Car alors, il faudrait en conclure que le prince Napoléon accepte ce rôle de prétendant, tient même à le revendiquer, tient surtout à laisser propager certaines idées, et juge dangereux pour sa cause, pour son avènement, d'en laisser ébruiter d'autres.

« Donc, de deux choses l'une :

« 1° Ou l'Ordre parle en son nom seul, en son nom de journal représentant, à l'heure qu'il est, la doctrine impérialiste, et, en ce cas, le Figaro serait bien naïf de prendre pour un démenti du prince ce qui n'est que l'opinion personnelle d'un journal fâché, mécontent, désolé de voir prêter au chef de la Maison impériale un programme imprudent.

« Ou bien l'Ordre est l'organe du prince Napoléon, la politique de l'Ordre est inspi-

ré par le prince Napoléon, l'Ordre représente vraiment le prince Napoléon : et alors il faudrait bien reconnaître que le prince Napoléon, inspirant directement un journal ouvertement hostile à la République, est bel et bien un prétendant, et non plus un simple particulier résolu à ne gêner ni contrarier en rien cette même République.

» Mais, hâtons-nous de le dire : cette seconde hypothèse serait une injure. Il n'en est rien. Le prince Napoléon se tient à l'écart.

» Le prince Napoléon ne confie sa pensée à aucun journal. Le prince Napoléon n'a pas, ne veut pas avoir d'organe officiel. Il se suffit. Il saura très-bien, le jour où il le trouvera bon, se défendre tout seul contre les conversations qui ont l'audace de le présenter comme songeant à l'Empire.

» Nous savons tout cela depuis longtemps. C'est pour cela que nous n'avons pas attaché d'importance au démenti d'un journal ennemi de la République, qui ne peut représenter par conséquent un prince se donnant publiquement comme ami de cette même République. C'est pour cela aussi que nous continuons à ne considérer ce prétendu démenti que comme la simple opinion d'un journal et rien que d'un journal.

» On croit volontiers ce que l'on désire. L'Ordre voudrait bien que la conversation en question n'eût jamais paru. Nous le savons encore. Mais, enfin, elle a paru, et parce qu'elle a contrarié l'Ordre, ce n'est peut-être pas une raison pour qu'elle ne soit pas, comme le Figaro l'a affirmé dès le premier jour, absolument vraie.

Le Figaro maintient donc la conversation du prince rapportée par lui comme « absolument vraie ».

Entre cette affirmation et les dénégations intéressées des feuilles jéromistes, nous sommes assez de l'avis du Standard qui dit : « Une seule personne a autorité pour démentir le récit du Figaro. Cette personne, c'est le prince Napoléon. »

Le Figaro, persistant à affirmer l'exactitude de ses renseignements sur la « conversation » du prince Napoléon, l'Ordre a publié un nouveau démenti en ces termes :

« Nous sommes formellement autorisés par le prince Napoléon à répéter : « Non ! »

D'autre part, M. Meyer, directeur du Gaulois, déclare qu'il a été reçu dimanche par le prince qui lui a confirmé la note publiée par l'Ordre.

La République française continue ses attaques contre M. Jules Simon et les sénateurs et députés républicains qui ont la loyauté de combattre les « lois de proscription » et, ne se pliant point aux exigences du « symbole de la foi universelle », refusent de crier : « Guerre au catholicisme ! »

M. J. Simon et ses amis sont appelés « habiles rhéteurs, philosophes d'espèce nouvelle, ayant écrit sur le devoir, politiques retors, faisant une enseigne menteuse d'un drapeau qui n'est plus le leur. »

Ces outrages dénotent un violent dépit et montrent que M. Gambetta voudrait, par une tactique anticléricale, détourner l'attention des radicaux de son attitude louche dans l'élection de Bordeaux et dans la question de l'amnistie.

M. Gambetta a été un habile jongleur, mais la graisse du satrape nuit en lui à la dextérité de l'histrien.

Nous avons déjà donné plusieurs indications sur les résultats des concours officiels de juillet et août 1879 ; nous complétons ces indications en faisant connaître les chiffres définitifs et officiels qui sont plus favorables encore aux congréganistes que ceux que nous avons publiés d'abord.

Concours pour les bourses aux écoles supérieures : 840 élèves de toutes les écoles ont pris part à ces concours. Sur les 362 élèves déclarés admissibles, 244 appartiennent aux écoles des Frères, 118 aux écoles dirigées par des laïques. Sur les 25 premiers, les Frères en ont 24, dont les 5 premiers ; sur les 50 premiers, ils en ont 37 ; sur les 100 premiers, 75 ; sur les 150 premiers 110 ; sur les 200 premiers, 144 ; sur les 300 premiers, 206.

Concours de dessin : 48 écoles communales congréganistes et 99 écoles communales laïques : les Frères ont obtenu 7 prix sur 10, savoir : 1^{er}, 2^e, 4^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e.

Certificats d'études : Les écoles communales congréganistes ont obtenu 624 certificats, soit en moyenne 13 par école ; les écoles communales laïques ont obtenu 873 certificats : moyenne 8.82.

Les insultes contre les membres du clergé semblent être à l'ordre du jour, et nous devons les enregistrer de plus en plus fréquemment. C'est ainsi qu'à Toulouse un ecclésiastique passait samedi rue Lapeyrouse lorsqu'un homme se jeta brutalement sur lui. Mais le prêtre se défendit et d'un vigoureux coup de poing envoya ce républicain rouler dans le ruisseau ; il allait l'arrêter pour le conduire au poste lorsque ce courageux insulteur de prêtre, qui ne s'attendait pas à une verte réponse, jugea prudent de décamper au plus vite.

A Tours, un estimable ecclésiastique, fort connu, a été également insulté par quelques voyous, à la sortie de la gare. Ces aimables radicaux l'ont apostrophé en criant : *A bas la calotte !* Ce vénérable prêtre s'avança alors vers les insulteurs et leur demanda résolument raison de cette injure. Mais ils répondirent sans s'émouvoir : « A bas la calotte ! ce n'est pas une insulte, nous lisons les journaux. » Il est évident que lorsqu'on laisse circuler des brochures aussi immondes que celle qui porte ce titre, certaines gens doivent en conclure que le gouvernement encourage ou du moins tolère les insulteurs envers les prêtres. (Union.)

ETAIENT-CE DES BRACONNIERS ?

On lit dans la Charente :

« La justice s'est transportée à Puy-moyen pour procéder à l'arrestation du nommé A... et de son fils.

» Voici, d'après les premiers renseignements que nous avons pu recueillir, les motifs de ces arrestations. M. le curé de Puy-moyen revenait dimanche de dire la messe à Torsac, quand il fit la rencontre du sieur A... et de son fils qui lui intimèrent de signer à leur profit une reconnaissance de 28,000 fr. Sur le refus de l'abbé Blancheton, A... et son fils le garrottèrent, et après l'avoir bâillonné, le conduisirent jusqu'à leur domicile en le brutalisant de telle sorte qu'en arrivant il perdit connaissance.

» Revenu à lui et profitant d'un instant de distraction des fils de A..., occupés à chercher du papier et de l'encre, l'abbé Blancheton, sautant par la fenêtre, essaya de se sauver ; mais, poursuivi et rattrapé peu de temps après, il eut de nouveau à subir de mauvais traitements.

» Désespérant enfin de vaincre la résistance du curé, A... et ses fils l'abandonnèrent, et, pour donner le change, A... se rendit auprès du maire de Puy-moyen, auquel il fit une déclaration mensongère, disant qu'il avait trouvé M. Blancheton en conversation criminelle avec sa femme. La justice n'a pas admis cette défaite, et, comme nous l'avons dit, elle a mis A... et son fils aîné en état d'arrestation. »

L'incident du Palais-Royal, relatif à la *Marseillaise*, donne un regain d'actualité à une lettre écrite de Paris le 8 juillet 1795 par Napoléon Bonaparte à son frère Joseph et dont nous extrayons le passage qui suit :

« L'on est ici assez tranquille. Il y a eu quelque bruit au spectacle pour des airs divers, surtout le *Réveil du Peuple* et la *Marseillaise*. Le *Réveil du Peuple* est une chanson toute neuve, composée pour ceux qu'on appelait la *queue de Robespierre* parce qu'ils partageaient les principes du fameux tribun. Cette chanson eut une vogue extraordinaire, elle fut chantée dans les théâtres, dans les rues, dans les promenades, elle fut dans toutes les bouches ; on la chantait à la face des Jacobins qui ripostaient par la *Marseillaise*. Il s'ensuivit des risques quelquefois sanglantes ; on la demandait dans les salles de spectacle et les batailles recommençaient. »

Les Frères ignorants de Clermont-Ferrand viennent de présenter vingt-deux élèves pour le diplôme de fin d'études ; vingt ont été reçus dont six avec mention.

Trop de succès, trop d'habileté ! ces frères ; qu'on les chasse !

Le lycée avait en même temps, lui aussi, sa petite réussite : il présentait dix candidats à ce même diplôme, et trois l'obtenaient.

Est-ce pour cela qu'on l'élève à la première catégorie ?...

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Poggé, receveur adjoint des postes et télégraphes à Melun, est nommé receveur des postes et télégraphes à Saumur, en remplacement de M. Bergues-la-Garde.

M. Letremble, receveur des postes à Angers, est nommé en la même qualité à Nantes.

OUVERTURE DE LA CHASSE.

La chasse sera ouverte, dans tout le département de Maine-et-Loire, le dimanche 14 septembre 1879.

L'ouverture de la chasse est fixée, dans le département de la Loire-Inférieure, au dimanche 21 septembre, au point du jour.

ANGERS.

Les manœuvres militaires des pontonniers au Port-Thibaut.

Samedi matin, les troupes de la garnison d'Angers se sont rendues au Port-Thibaut pour franchir le pont jeté par les pontonniers sur la Loire, large en cet endroit de 260 mètres.

Vers onze heures, les trois généraux de Galliffet, Reille et Bonnetou, accompagnés de M. le colonel des pontonniers, montaient en voiture pour gagner le lieu des manœuvres.

Sitôt l'arrivée des généraux, le signal de ranger les barques en Loire a été donné aux pontonniers. Chaque barque était conduite par six hommes ramant debout. Une fois rendus en place, les barques étaient amarrées trois par trois, et les hommes, deux par deux, arrivaient aussitôt au pas gymnastique, portant sur l'épaule deux poutrelles pour faire le tablier du pont. Ces poutrelles, aux arêtes vives, sont juste assez longues pour couvrir exactement les trois bateaux rangés côte à côte.

Une heure et quart a suffi à ces ouvriers habiles pour construire ce pont de 260 mètres, sous les yeux de M. le général de Galliffet et des nombreux curieux accourus d'Angers et des communes voisines.

Aussitôt le défilé des troupes a commencé, les cuirassiers passant les premiers, deux par deux, tenant leurs chevaux en main ; une fois le fleuve franchi, les cavaliers sautaient en selle, et le régiment, se rangeant en bataille, passait à gué une *boire* de l'île Saint-Jean ; le régiment d'infanterie s'est ensuite engagé sur le pont suivi de l'artillerie.

Alors M. le général de Galliffet, qui, pour voir de plus près les détails de la construction du pont, avait sauté dans une barque, invitait M. le préfet et son secrétaire général à l'accompagner, s'est fait ramener au rivage, et a, lui aussi, franchi le pont et commandé quelques mouvements aux troupes cantonnées sur l'autre rive, puis le retour a eu lieu, le régiment d'infanterie traversant le pont au pas gymnastique. En tête de chaque travée du pont, deux pontonniers se tenaient la rame haute, faisant ainsi les honneurs aux troupes qui défilaient.

Aucun incident n'est venu troubler cette manœuvre intéressante et instructive ; un curieux seulement, placé en observation dans un bateau, est tombé à l'eau en faisant un faux mouvement ; repêché aussitôt par les deux amis qui l'accompagnaient, son bain a été de courte durée. A. B. (Journal de Maine-et-Loire.)

COURSES D'ANGERS.

Les courses qui ont eu lieu dimanche sur l'hippodrome d'Eventard ont été favorisées par un temps magnifique. Une foule considérable de spectateurs étaient venus assister à cette fête. Dans les tribunes on remarquait MM. les généraux de Galliffet et Bonnetou et M. le préfet de Maine-et-Loire.

Voici les résultats :

I. Course de haies (sous-officiers) pour chevaux d'armes. — 2 objets d'art offerts par la ville.

6 Coureurs. — 1^{er} Clarinette, montée par

M. Lasserre, maréchal-des-logis au 4^e cuirassiers. — 2^e Calviniste, montée par M. Billet, adjudant au 4^e cuirassiers.

II. Course de haies (officiers) pour chevaux inscrits sur les contrôles de l'armée depuis 6 mois au moins. — 2 objets d'art offerts par la ville.

7 Coureurs. — 1^{er} Siroco, à M. de la Panouse, montée par M. de Poly, sous-écuyer à l'Ecole de cavalerie de Saumur. — 2^e Sapristi, à M. Molleveau, montée par son propriétaire. — 3^e Sari, à M. Gendron, montée par son propriétaire. — 4^e Lovely, à M. Deltigny, montée par son propriétaire.

III. Course de haies (officiers) pour chevaux de chasse ou de promenade n'ayant pas été dans une écurie d'entraînement depuis le 1^{er} janvier.

4^e Siroco, à M. de la Panouse, montée par M. de Poly. — 2^e La Gloriosa, à M. Palisse, montée par M. Tampé.

IV. Course de haies (militaires et civils) pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. — 1,000 fr. et un objet d'art au gagnant. Moitié des entrées au second. Le 3^e retire son entrée.

1^{er} My First, à M. de Poly, montée par son propriétaire. — 2^e Jambé d'argent, à M. le marquis de Chabillant, montée par son propriétaire. — 3^e Prince, au capitaine Peters, montée par M. Decazes.

Il y a deux graves accidents à déplorer. M. Delle, lieutenant de gendarmerie, a été renversé par un autre cavalier et s'est brisé le bras gauche. Un brigadier du 4^e cuirassiers, M. Moreau, a fait également une chute de cheval et s'est cassé la jambe. (Etoile.)

On lit dans la Semaine religieuse d'Angers :

« Nous sommes heureux d'enregistrer les succès qu'a obtenus la Faculté de droit d'Angers dans le cours de l'année scolaire qui vient de se terminer. Sur 160 étudiants qui se sont présentés aux examens du baccalauréat, de la licence et du doctorat en droit, 137 ont été reçus. De tels résultats honorent à la fois les maîtres et les élèves. »

» Mais ce que nous tenons à constater en même temps, c'est que le jury spécial s'est montré beaucoup plus sévère que les Facultés de l'Etat. En effet, tandis que sur 29 candidats qui se sont présentés devant le jury spécial il y a eu 8 ajournements, sur 131 qui ont subi leurs épreuves devant les Facultés de l'Etat 15 seulement ont été renvoyés à une prochaine session. On voit par là ce que valent les déclarations des adversaires du jury spécial. Bien loin de faire baisser le niveau des études, rien n'est plus propre à l'élever que cette institution si éminemment féconde pour le progrès de la science. »

POITIERS.

La Saint-Fiacre. — C'était samedi la Saint-Fiacre. Ce célèbre ermite, que les jardiniers ont choisi pour leur patron, était originaire d'Irlande et vint s'établir en France au commencement du septième siècle, dans les environs de Meaux, où il fonda un hospice. Il mourut en 670.

Wantant célébrer, avec tous les honneurs qui lui sont dus, la fête de leur patron, les jardiniers et fleuristes de Poitiers se sont réunis en corps, dimanche matin, pour se rendre ensuite, précédés de la musique de Notre-Dame-des-Dunes, à l'église Montier-neuf qu'ils avaient admirablement décorée la veille, pour y entendre la messe dite à l'intention de la corporation. (Journal de la Vienne.)

Par décret de M. le Président de la République, en date du 5 août 1870, M. Gabriel Brunet a été nommé notaire à Châtellerault, en remplacement de M. Chauvineau, et il a prêté serment en cette qualité devant le tribunal civil de Châtellerault.

Le fameux Mignon, qui vient d'être arrêté, a été amené hier matin au pénitencier de Tours, d'où il a dû être conduit ce matin à Poitiers.

Le Memorial raconte un nouveau méfait du légendaire Mignon qui rappelle les exploits de Collet.

Pendant que la gendarmerie de Poitiers courait sur toutes les routes, Mignon était dans un pré, demandant à emprunter l'une des juments d'un berger, pour un tout petit voyage. Sur le refus de l'enfant, le fameux

chevalier d'industrie s'empare de la meilleure, saute en croupe et détail. C'était jour de foire de Charroux (Vienne) qui se tenait cette année le 11, à cause du dimanche. Mignon arrive au Champ-de-Foire et vend sa jument huit cents francs. Comme il ne veut pas recevoir son argent sans payer à boire, il conduit l'acquéreur à un restaurant. Au bout d'un moment, après avoir empoché le prix de sa vente, il prie l'acheteur de l'excuser une minute et sort en laissant du vin dans son verre. Il court à l'écurie, prend la jument vendue et la retourne au berger, qui est revenu au même pâtage.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 31 août 1879.

Versements de 97 déposants (23 nouveaux), 15,725 fr. 49 c.
Remboursements, 7,520 fr. 85 c.

Théâtre de Saumur.

LA VEUVE CHAPUZOT

Comédie en 3 actes, de M. Albin Valabrègue.

La presse parisienne a consacré le succès de la comédie de M. Albin Valabrègue, collaborateur de l'Assemblée nationale. Au moment où la *Veuve Chapuzot* va être représentée à Saumur, nous croyons devoir donner ici des extraits de divers journaux.

« Je sais bon gré à M. Ballande d'avoir joué la *Veuve Chapuzot*. Il semble que celui qui l'a écrite soit dans le mouvement. Il a le tour d'esprit contemporain, et s'il se trompe c'est à la façon du jour... Il y a de la verdeur dans certaines scènes et du trait dans le dialogue.

« En somme, ce début de M. Valabrègue mérite d'être remarqué et nous suivrons avec intérêt les nouvelles tentatives qu'il ne manquera pas de faire. »

(Le Temps.) Francisque SARCEY.

« M. Albin Valabrègue à qui nous devons ces trois actes de la *Veuve Chapuzot* est un des jeunes — assez rares — dont le talent semble apporter de sérieuses promesses. »

(La Patrie.) Edouard FOURNIER.

« Ce qui nous a frappé dans le développement des trois actes de M. Albin Valabrègue, ce sont trois jolies scènes d'amour, une par acte.

« Le jeune auteur nous semble posséder la note juste des sentiments honnêtes et tendres : il parle bien le langage des amoureux.

« En résumé, la *Veuve Chapuzot* n'est point la pièce banale d'un débutant.

« On dit M. Valabrègue fort jeune, il promet d'être quelqu'un. »

(Le Figaro.) Jules PRÉVEL.

« Le Troisième-Théâtre-Français vient d'obtenir un succès avec la *Veuve Chapuzot*, comédie en trois actes, de M. Albin Valabrègue, un débutant qui promet.

« Il y a une certaine originalité dans cet ouvrage.

« On remarque dans cette comédie des scènes vraiment charmantes ; les scènes d'amour surtout sont bien traitées. »

(Le Gaulois.) François OSWALD.

« La *Veuve Chapuzot* a captivé l'attention et l'intérêt jusqu'au bout. Elle a plusieurs fois soulevé de vifs applaudissements.

« L'esprit en est honnête, austère même. Le dessin des caractères de Lucien et de la veuve Chapuzot est rude, mais ferme et vigoureux. Il y a du trait dans le dialogue, de la délicatesse dans les sentiments, du sens dramatique dans les arrangements en dépit de quelque confusion. Ce n'est pas un début banal. »

(Le Siècle.) E.-D. DE BÉVILLE.

« M. Ballande a fait jouer deux œuvres inédites de nouveaux venus : « A trois de jeu », une petite comédie aimable, lestement enlevée, de M. Almaric, et trois actes de M. Valabrègue, un jeune auteur méridional, très-bien doué à en juger par ce début, « La *Veuve Chapuzot*. » Il y a de l'esprit, de la verve et surtout un rare sentiment poétique dans cette comédie où l'on nous montre les méfaits de la veuve Chapuzot devenue madame Labourdette et faisant tout pour brouiller le jeune ménage de Lucien Morange, qui l'a repoussée avec Emile Chambollier. Le caractère de cette madame Putiphar est bien tracé. Il y a de jolies scènes d'amour dans la pièce. »

(La Presse.) Jules CLARETIE.

« Voici une pièce amusante et délicate surtout et qui semble promettre un auteur dramatique d'avenir... »

« Le défaut de cette comédie, c'est la témérité de l'intrigue, mais il est amplement racheté par la

finesse du dialogue et la délicatesse des sentiments exprimés. On a applaudi et fait un succès avec raison à cette pièce d'un auteur, tout jeune dit-on, et à qui cette réussite ouvre une carrière très-honorable. »

(La Liberté.) Albert DELPIT.

« La *Veuve Chapuzot* est encore un succès. Nous en faisons d'ailleurs nos sincères compliments à l'auteur. M. Valabrègue est un audacieux : il aborde franchement les situations, sauf à emporter parfois le morceau ; il sait écrire de jolies scènes de sentiment et connaît le cœur des femmes. Il a du style et des idées : voilà un débutant dont l'avenir est certain. »

(Le National.) Edmond BROULLÉ.

« Le Troisième-Théâtre-Français, qui s'est trouvé un moment être le premier tandis que les décorateurs vernissaient les deux autres, convoquait hier la critique et le public à une audition de pièces nouvelles.

« Tant de courage par de telles chaleurs méritait de réussir et a réussi.

« C'est une vraie comédie moderne, visant à la fois le rire et les larmes, que M. Albin Valabrègue a tentée. »

(République française.) Paul ARENE.

« A une époque où Sardou, Gondinet et beaucoup d'autres ont eu tant de peine à se faire jouer, et ne sont arrivés au succès que dans la force de l'âge, M. Albin Valabrègue, un tout jeune homme, a été acclamé au Troisième-Théâtre-Français et le sera bientôt sur une scène d'un ordre supérieur, nous en avons la conviction.

« La *Veuve Chapuzot* est une pièce très-remarquable. L'intrigue est ingénieuse et intéressante ; les caractères sont bien posés et originaux. L'esprit le plus parisien circule dans la pièce. Les mots fourmillent... »

« M. Ballande a droit à tous les éloges pour avoir joué la première œuvre d'un jeune homme qui, dans quelques années, sera un de nos meilleurs auteurs dramatiques. »

(Assemblée nationale.) Georges PICKETT.

« Somme toute, bonne soirée pour tout le monde... au point de vue de la pièce, bien entendu. M. Valabrègue, un jeune, doit être satisfait. Le public a applaudi sa comédie, et c'était justice.

« Il y a là de grandes qualités et surtout beaucoup d'esprit. »

« Je ne serais pas surpris que, malgré la chaleur, la *Veuve Chapuzot* ne fût appelée à voir beaucoup d'adorateurs. »

(Le Globe.)

« Cette pièce amuse, intéresse ; elle contient d'excellentes scènes, des situations délicates traitées avec finesse et bien de l'esprit. »

(Petit-Journal.) Emile ABRAHAM.

« La *Veuve Chapuzot*, que le Troisième-Théâtre-Français a joué, jeudi soir, devant une salle où la chaleur avait fait bien des vides, a suffisamment réussi. Au mois de novembre, on aurait mieux apprécié les qualités de ce dialogue vif et alerte, semé de mots quelquefois heureux et qui donne d'excellentes espérances pour l'avenir. »

(Paris-Journal.) Emile MENDEL.

« En résumé, la *Veuve Chapuzot* renferme des qualités de premier ordre et mérite le chaud accueil que lui a fait le public. »

(La Revue.) Emile BLAYET.

Nous pourrions multiplier les citations. Bornons-nous à celles-ci, et ajoutons que les journaux de la province et de l'étranger ne sont pas moins élogieux pour la pièce nouvelle que nous verrons jouer ce soir mardi sur notre scène.

QUESTIONS AGRICOLES.

EFFEUILLAISON DE LA VIGNE.

Beaucoup de personnes effeuillent les treilles quelque temps avant l'entière maturité des raisins pour que les rayons du soleil, en les frappant directement, leur donne cette belle couleur dorée si séduisante ; elles croient bien faire en agissant ainsi, mais elles se trompent grandement et nous allons le démontrer.

Les cultivateurs de chasselas pour la vente, n'ont que faire de notre renseignement, et nous sommes certains qu'ils n'en feront rien, puisqu'il serait préjudiciable à leur intérêt pécuniaire, mais les amateurs qui cultivent le chasselas pour leur consommation feront bien de ne pas effeuiller leur treille, quand même ils seraient privés d'une partie de cette belle couleur roussâtre si agréable à l'œil, car elle n'est produite qu'au détriment de la qualité et de la conservation.

L'effeuillage de la vigne, quoique partielle, a

pour effet, sinon d'arrêter complètement, au moins d'amoindrir la végétation, puisque les feuilles supprimées ne peuvent plus attirer la sève que les racines puisent en terre ; le raisin acquiert alors une maturité anticipée mais forcée, et si, par ce procédé, il a mûri plus tôt, il a acquis moins de sucre, puisque ce sont les derniers jours de maturité qui lui en donnent le plus.

L'expérience est du reste facile à faire : il suffit pour cela de choisir, sur une treille, deux cepes à peu près de même force, d'en effeuiller un sans toucher à l'autre, et l'on verra que les raisins du dernier, s'ils ne sont pas aussi dorés que ceux du premier, grossiront davantage, seront plus sucrés et se conserveront plus longtemps sans se rider.

Si pourtant on tient absolument à avoir quelques belles grappes dorées, on détournera, au lieu de les supprimer, les feuilles qui recouvrent complètement les raisins, et on seringuera ces raisins à l'eau claire tous les deux ou trois jours avant que le soleil soit trop chaud, pendant les 10 ou 15 jours qui précèdent la maturité ; on aura ainsi tous les avantages de la belle couleur et de la qualité sans les inconvénients.

(Moniteur d'horticulture.) JEAN CHAURE.

Faits divers.

Au nombre des passagers partis de Liverpool pour New-York il y a quelques jours, se trouvaient 80 fermiers qui, mécontents de l'état actuel de l'agriculture en Angleterre, se sont déterminés à aller chercher fortune dans le Texas.

Presque tous ces émigrants viennent du nord du comté d'York et du comté de Durham.

On y trouve plusieurs classes d'agriculteurs, depuis les petits fermiers ordinaires jusqu'à des catégories plus élevées.

Plusieurs parmi eux étaient dans une bonne situation, possédant de 500 à 800 livres (12,500 à 20,000 francs).

Quelques-uns se sont mis en société ; une de ces sociétés, dit-on, a formé un capital d'environ 1,200 livres.

Un duel au Texas. — Le hasard a fait rencontrer, dans une rue d'Helena (Texas), deux jeunes gens, Cooper et Butler, qui étaient ennemis depuis longtemps. Cooper a crié : « Je vous tiens, enfin ! » et il a envoyé une balle dans la poitrine de Butler, qui a répondu : « Je vous tiens aussi ! » en faisant feu sur son agresseur. Deux nouvelles balles ont troué le sein de Butler, mais sans le faire tomber. Il a marché, en trébuchant, jusqu'à Cooper, et lui appliquant la bouche de son pistolet sur le cou, il a tiré. Quelques secondes après, les deux adversaires exhalaient ensemble leur dernier souffle. Quel régime !

Variétés.

HISTOIRE DU MOUCHOIR.

On a fait l'histoire de tous les objets qui servent à l'habillement de l'homme et de la femme. On a indiqué l'origine de tous les linges et tissus adoptés par la mode et appliqués à la toilette des deux sexes ; mais un seul a été oublié : le mouchoir ! ce moderne et indispensable objet de notre habillement.

Moderne, en effet, car c'est l'usage du tabac à priser qui a fait mettre en pratique ce petit carré de toile de fil, de lin ou de coton. Or, l'usage du tabac date du XVI^e siècle.

Mais, avant le XVI^e siècle, nos bons aïeux ne se mouchaient donc pas ? dira-t-on ; le rhume de cerveau qui nécessite l'emploi du mouchoir n'affectait donc pas la muqueuse nasale des mortels ? Oui ; mais au lieu de se moucher avec un mouchoir, on mettait en pratique la méthode si simple dont usent généralement certains habitants de la campagne : on se mouchait avec les doigts.

L'histoire est muette à l'égard de l'usage du mouchoir chez les peuples anciens : les Hébreux, les Chaldéens, les Assyriens, les Perses. Quant aux Grecs et aux Romains, ils ne possédaient point de linge servant de mouchoir proprement dit, mais un suaire (*sudarium*) spécialement affecté à essuyer la figure en cas de transpiration abondante.

Il était de mode chez les élégants d'Athènes et de Rome de porter un suaire à la main, un autre à la ceinture ; mais on ne le faisait jamais servir à l'emploi de notre mou-

choir. Un pareil emploi eût été considéré comme un acte d'impolitesse et de malpropreté. Se moucher en public, faire un tel bruit en société ! fi donc !

Cyrus avait formellement interdit aux Perses d'éternuer, de cracher et de se moucher. Défense de se moucher, passe encore ! mais d'éternuer, ceci paraît difficile à admettre. C'est Xénophon qui affirme le fait, et c'est un historien digne de foi. Il était de bon ton que les orateurs à la tribune et les poètes au concours du chant et de la lyre s'abstinsent de se moucher et de cracher. Tout ce qu'ils pouvaient faire, c'était d'essuyer, avec leur robe, la sueur de leur front.

Plaute raconte qu'à Rome on s'enquêrait minutieusement, avant de prendre femme, si la future était douée d'un nez qui ne nécessitât aucun système de dérivation désagréable, et Juvénal nous montre un mari appuyant une demande de divorce sur une seule plainte : à savoir que son épouse avait trop souvent besoin de se servir de ses doigts.

On voit que dans l'antiquité l'usage du mouchoir était complètement ignoré.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. CHALAMEL.

MARDI 2 septembre 1879.

AU BÉNÉFICE DES INCENDIÉS DE CHATENOIS

Avec le concours de

MM Munié et Noblet

Du théâtre du Palais-Royal.

LA VEUVE CHAPUZOT

Comédie nouvelle en 3 actes, de M. Albin Valabrègue.

M. MUNIÉ jouera *Labourdette*, M. NOBLET jouera *Chambollier*, M^{lle} A. MASSUR jouera *Rose* (*M^{lle} veuve Chapuzot*).

ICI, MÉDOR

Vaudeville en 1 acte, du théâtre du Palais-Royal,

par M. Verconsin.

Joué par MM. MUNIÉ, NOBLET et M^{lle} F. DARMAND.

Les incendies de Châtenois, poésie de M. de Banville, dite par M. LAVERNE.

Le spectacle commencera par :

UNE DATE FATALE

Comédie en 1 acte, de M. Quatrelles.

Jouée par M. LAVERNE et M^{lle} DEROY.

Ordre : 1. Une Date Fatale ; 2. La Veuve Chapuzot ; 3. Les incendies ; 4. Ici, Médor.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Marché de Saumur du 30 août.

Blé nouv. (Th.)	21 75	Huile d'œuf.	50	100
Frament (Th.)	77	Huile de colza.	50	—
Halle, moy.	74	Graine trefle	50	—
Seigle	75	— luzerne	50	—
Orges	65	Foin (dr. c.)	780	65
Avoine h. bar.	50	Luzerne	780	60
Fèves	75	Paille	780	45
Pois blancs	80	— Amandes	50	—
— rouges	80	— Cire jaune	50	190
Graine de lin	70	— Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza	65	— qualité (52 k 500)	—	—
Chenevis	50	— 2 ^e	—	—
Farine, culas	157	— 3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30)	
Coteaux de Saumur, 1877, 1 ^{re} qualité	à 100
Id., 1877, 2 ^e id.	à 70
Ordin., envir. de Saumur 1877, 1 ^{re} id.	à 65
Id., 1877, 2 ^e id.	à 60
Saint-Léger et environs 1877, 1 ^{re} id.	à 55
Id., 1877, 2 ^e id.	à 50
Le Puy-N.-D. et environs 1877, 1 ^{re} id.	à 60
Id., 1877, 2 ^e id.	à 55
La Vienne, 1877, 1 ^{re} id.	à 45
ROUGES (2 hect. 20)	
Souzay et environs, 1877, 1 ^{re} qualité	à 110
Id., 1878	à 100
Champigny 1878, 1 ^{re} qualité	à 170
Id., 1877, 1 ^{re} id.	à 110
Id., 1877, 2 ^e id.	à 100
Varrains, 1877, 1 ^{re} id.	à 100
Varrains, 1878, 1 ^{re} id.	à 100
Bourguell, 1878, 1 ^{re} qualité	à 110
Id., 1877, 1 ^{re} id.	à 100
Id., 1877, 2 ^e id.	à 105
Id., 1877, 3 ^e id.	à 100
Restigné 1878, 1 ^{re} id.	à 100
Id., 1877, 1 ^{re} id.	à 95
Chinon, 1878, 1 ^{re} id.	à 95
Id., 1877, 1 ^{re} id.	à 85
Id., 1877, 2 ^e id.	à 90
Id., 1877, 3 ^e id.	à 85

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLER, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Texier; J. Russon, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil, Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A SAUMUR
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 54 matin.	11 h. 15 matin.
8 h. 10 —	—	—	—
1 h. 25 soir.	4 h. 50 soir.	5 h. 15 soir.	5 h. 40 soir.
4 h. 55 —	—	—	—
7 h. 40 —	11 h. 35 —	—	—

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	10 h. 15 matin.
10 h. 45 —	5 h. 14 soir.	6 h. 15 soir.	6 h. 45 soir.
12 h. 15 soir.	3 h. 35 —	4 h. 15 —	4 h. 45 —
6 h. 45 —	10 h. 23 —	11 h. —	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} SEPTEMBRE 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	83 55	40	Crédit Foncier colonial	425			Canal de Suez	740			
3 % amortissable	85 50	20	Crédit Foncier, act. 500 f.	877 50			Crédit Mobilier esp.	1185			
4 1/2 %	115 95		Obligations foncières 1877 ..	388 75	75		Société autrichienne	593 75	6 25		
5 %	117 15	25	Sec. gén. de Crédit industriel et commercial	701 25			OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor	517 50		Crédit Mobilier	681 25	1 25		Orléans	385 25			
Dép. de la Seine, emprunt 1857 ..	338		Crédit Foncier d'Autriche	676 25	5		Paris-Lyon-Méditerranée ..	384 25			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 ..	518		Est	735			Est	385			
— 1865, 4 %	535 50	3 25	Paris-Lyon-Méditerranée	1157 50			Nord	389 50			
— 1869, 3 %	411	2	Midi	860			Ouest	385			
— 1871, 3 %	406	1 50	Orléans	1181 25			Midi	382 25			
— 1875, 4 %	438	1	Nord	1480			Paris (Grande Ceinture) ..	390			
— 1876, 4 %	528	1	Orléans	1181 25			Paris-Bourbonnais	385			
Banque de France	3155		Ouest	785			Canal de Suez	577 50			
Comptoir d'escompte	857 50		Compagnie parisienne du Gaz ..	1312 50							
Crédit agricole			C. gén. Transatlantique	605	15						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A ANGERS	A ANGERS	A SAUMUR
3 heures 8 minutes du matin, express-voiture.	6 h. 45 —	6 h. 45 —	7 h. 15 —
6 — — — — —	—	—	—
8 — — — — —	—	—	—
1 — — — — —	—	—	—
3 — — — — —	—	—	—
7 — — — — —	—	—	—
10 — — — — —	—	—	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A TOURS	A TOURS	A SAUMUR
3 heures 21 minutes du matin, direct-voiture.	6 h. 31 —	6 h. 31 —	7 h. 15 —
6 — — — — —	—	—	—
8 — — — — —	—	—	—
12 — — — — —	—	—	—
4 — — — — —	—	—	—
10 — — — — —	—	—	—

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
46^e ANNÉE (1878).
Prix du volume broché 7 fr. »
— cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1878. — Le volume 1878 (46^e année), mis en vente le 5 décembre 1878.
LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
Paris 7 fr. »
Départements 8 50
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50
ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4°, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4°. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-4°. —
Prix, pour Paris, broché 15 fr.
— cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.
On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Dédé, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etude de M^e MILON, notaire à Chanzeaux (Maine-et-Loire).
A VENDRE
UNE TERRE DITE
LA COUR DU TREMBLAY
Située commune de BÉCON (Maine-et-Loire).
Elle comprend château et réserves, cinq grands corps de ferme, une petite closerie et différentes maisons, situées à Béclair.
La contenance en superficie est d'environ 237 hectares.
Le tout est loué, sous la seule exception du château et de la réserve, environ quatorze mille deux cents francs d'argent.
Deux baux sont à renouveler d'ici au 1^{er} novembre 1881.
L'adjudication de cette terre aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e MILON, notaire à Chanzeaux, le mardi trente septembre, à une heure du soir, sur la mise à prix de 450,000 francs.
On pourra traiter par parties ou pour le tout, d'ici au jour de l'adjudication.
S'adresser, pour traiter et avoir tous renseignements, à M^e MILON, notaire, dépositaire des titres de propriété et chargé de rédiger le cahier des charges. (437)
UNE COMPAGNIE D'ASSURANCES demande un agent général pour l'arrondissement de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

JARDINS A VENDRE
Situés près la gare du chemin de fer de Poitiers.
S'adresser à M. PAPILLON, rue du Presbytère. (383)
A CÉDER DE SUITE
A Angers, près la gare d'Orléans, après fortune faite.
TRÈS-BON HOTEL RESTAURANT AFFAIRES SURES.
S'adresser à M^{me} PERDREAU, rue de la Visitation, n° 1, à Angers.
A LOUER
GRANDS ET VASTES MAGASINS BELLE CAVE
Pouvant servir de magasin.
Place du Roi-René.
S'adresser à M. PICHAT. (54)
A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE TRÈS-BELLE MAISON
Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4.
Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.
S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. RENOUVIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (417)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
Ou pour la Saint-Jean prochaine,
PORTION DE MAISON
S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.
A LOUER
PRÉSENTMENT,
APPARTEMENT COMPLET
Au premier étage,
AVEC CAVE ET GRENIER
Rue d'Orléans, 73.
S'adresser dans ladite maison.
A VENDRE
UNE CHIENNE D'ARRÊT, âgée de deux ans, allant à l'eau.
S'adresser à M. MAHET, cantonnier de la Colonie de Saint-Hilaire (Vienne), par Fontevault. (454)
A VENDRE
BELLE ET BONNE CHIENNE de chasse, dressée.
S'adresser au bureau du journal.
M. LOUIS VALLET, domestique, prévient les personnes qui feront crédit à sa femme, née ALPHONSINE DERUET, blanchisseuse, qu'il ne paiera pas ses dettes. (458)
NOUVEAUTÉS
M. GABORIT demande un apprenti.

ON DEMANDE UN HOMME, assez jeune, connaissant bien la comptabilité.
Inutile de se présenter sans de bons certificats.
S'adresser au bureau du journal.
MACHINE A BATTRE A MANÈGE.
M. BORET, Auguste, ancien mécanicien des chemins de fer de l'Etat, a l'honneur de prévenir les cultivateurs qu'il vient d'acquiescer une machine à battre, perfectionnée, ne coupant pas la paille, avec secouepaille, et qu'il se met à la disposition de tous ceux qui voudront bien s'adresser à lui pour leur battage.
Prix très-modérés.
Adresser les demandes à M. BORET, à Souzay. (402)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.
Le *Journal des Campagnes* est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.
BANDAGES HERNIAIRES
DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.
Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.
Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. M^{me} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.
PRIX MODÉRÉS.
Saumur, imprimerie de P. GODET.